



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°56/2026

MC/SM/MC

Convocation en
date du :
21/04/2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
27
Présents :
20
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot – 34000
Montpellier).

Séance du 27 avril 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,
Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY, Mme Agnès DI FRANCESCO,
Adjoint au Maire,
Mme Martine ANDRES, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,
M. Alain FUZEAU, Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ,
Mme Valérie BRAY, M. Jordi AUVERGNE, M. Jean LE POTIER,
Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE, M. Albano BORGES,
M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Frédéric DEPERROIS a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Jean-Marie CORCOY a donné procuration à Mme Nadia PUIG, Mme Michèle PAOLI a donné procuration à M. Thierry CO, M. Philippe DELATTRE a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. Albano BORGES.

Absents : Mme Christiane GASTAL.

Secrétaire de séance : M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : COMMISSION COMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS – PROPOSITION DE PERSONNES APPELÉES À
SIEGER À LA COMMISSION**

Le Président de séance expose :

VU le Code Général des Impôts, et plus particulièrement l'article 1650 instituant dans chaque commune une commission communale des impôts directs,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à ladite commission ainsi que celui de leurs suppléants est fixé à 8 (soit 16 membres au total),

CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 32 noms), proposée par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est identique à celle du mandat du Conseil Municipal,

Ainsi, il est soumis à l'approbation de l'Assemblée la présente liste de 32 contribuables indiqués ci-dessous sur laquelle portera le droit de nomination de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques :

- Monsieur ALLIONE Alain,
- Monsieur BAREAU Cédric,
- Monsieur COSTE Jean-François,
- Monsieur SAILLANT Alain,
- Monsieur LE FORESTIER Robert,
- Madame BLASI Antonetta,
- Madame BLONDEAU Veuve BABARIT Nicole,
- Monsieur PAGES Alain,
- Monsieur PORT Georges,
- Madame CHIES Marguerite,
- Monsieur HERSENT Samuel,
- Monsieur ARTUS Marc,
- Madame PARET Séverine,
- Monsieur SAUS Stephen,
- Monsieur SAVIGNY Michel,
- Monsieur OLMI Léon,
- Madame CAURE Stéphanie,
- Monsieur FERRANDEZ Cyril,
- Monsieur LED Albert,
- Monsieur POYER Fleury,
- Monsieur ZERLAUTH Jacques,
- Madame VIAL Epouse JOURDA Cécile,
- Madame VILA Anne,
- Monsieur LOUIS-CASANOVA Stéphane,
- Monsieur ARMAGANIAN Sébastien,
- Monsieur RICOU Raymond,
- Monsieur LE BONTÉ-DEMOL Laurent,
- Monsieur QUAYZIN Denis,
- Monsieur LE POTIER Jean,
- Monsieur ABAD Claude,
- Monsieur SANCHEZ Eugenio,
- Madame MASCARAQUE Martine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés

ADOpte la liste des 32 contribuables indiqués ci-dessus parmi lesquels Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira les seize commissaires qui siègeront à la commission communale des impôts directs,

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA



Le secrétaire de séance,
Alain LLAURENSY